

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'activation

Cassiers, Willy

Published in:

L'activation des allocations sociales

Publication date:

2001

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Cassiers, W 2001, L'activation: ce qu'en disent les personnes à la recherche d'un emploi. dans M Bodart (ed.), *L'activation des allocations sociales: Actes du colloque organisé à la Faculté de droit des FUNDP les 25 et 26 novembre 1999*. Droit en mouvement, La Chartre, Bruxelles, pp. 108-110.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

S'activer, cela peut être dessiner ou écrire, réparer des vélos ou des voitures, entretenir un jardin ou un champ, aider des enfants à faire leurs devoirs ou des personnes âgées à faire leur toilette, entraîner une équipe de volley-ball ou de cyclo-cross, carreler une maison ou une salle de fête,... On peut s'activer de sa propre initiative ou après avoir été sollicité par son frère, son voisin, son ancien professeur, son ami(e), les médias, une institution,... On peut s'activer pour faire plaisir, pour se sentir utile, pour aider son entourage ou encore pour avoir un statut, avoir de l'argent, s'occuper. Il n'y a, a priori, ni de bonnes ni de mauvaises manières de s'activer. Mais, puisque l'intérêt collectif n'est pas nécessairement satisfait lorsque les intérêts individuels le sont – imaginez la situation si tous les individus voulaient exercer les mêmes activités ou les exercer sans savoir ni savoir-faire –, il faut organiser, baliser, inciter. C'est notamment le rôle du politique.

Aujourd'hui, en matière d'emploi, le politique tient peu compte de l'expression et des choix de vie des individus. Après avoir sanctionné certains demandeurs d'emploi qui tentaient de pratiquer leur art, après en avoir exclu d'autres qui refusaient un travail " peu convenable ", il ne permet aucunement, dans son nouveau projet " offrant une convention de premier emploi aux jeunes ", que ceux-ci expriment leurs aspirations. L'activité conditionnée et obligatoire fait suite à l'inactivité forcée. C'est ce que l'on appelle l'activation.

Un emploi est nécessaire. Mais il doit s'agir de vrais emplois, répondant à des besoins, dont le contenu est élaboré, décidé, organisé avec ceux qui vont le mettre en œuvre, et qui créent des conditions propices pour mener à bien d'autres activités, dans le cadre d'un projet de vie porteur et libérateur.

CHAPITRE 4

Atelier 1

L'activation : ce qu'en disent les personnes à la recherche d'un emploi.

Président:

Luc LEFEBVRE

Coordinateur de l'association Luttes Solidarités Travail à Namur

Rapporteur :

Willy CASSIERS

*Assistant à la Faculté de droit de Namur,
Membre du Centre Droits fondamentaux & Lien social.*

Les personnes concernées au premier chef par les mesures d'activation sont bien évidemment les travailleurs à la recherche d'un emploi. Il paraît donc tout naturel de prêter attention à leur point de vue pour évaluer correctement les programmes d'activation.

L'objectif des travaux de l'atelier consiste à relayer les doutes et interrogations suscités par la mise en œuvre des systèmes d'activation. Les échanges animés entre les représentants d'A.L.E. (Agences Locales pour l'Emploi), de l'O.N.Em. ainsi que les travailleurs sociaux présents lors de l'atelier ont permis d'aboutir à certains constats sans complaisance mais avant tout utiles à la réflexion sur la pertinence sociale de ce type de mesures.

Section 1

Intervention préliminaire de M. Luc LEFEBVRE

M. Luc LEFEBVRE entame les travaux de l'atelier par une communication tirée d'un document du mouvement Luttes Solidarités Travail, concernant les politiques de lutte contre la pauvreté en Belgique. Il se fait ainsi l'écho des critiques formulées par les plus pauvres, notamment à l'égard des politiques d'activation des allocataires sociaux. Les principales objections peuvent se résumer comme suit :

- 1) D'une part, les mesures d'activation ont été élaborées sans aucune concertation avec les personnes censées bénéficier de ces mesures, et notamment sans tenir compte du travail de réflexion sur l'exclusion sociale et la précarité mené dans le sillage du Rapport Général sur la Pauvreté. Les associations luttant aux côtés des plus pauvres ont été volontairement ignorées dans la préparation des politiques d'activation.
- 2) D'autre part, les mesures d'activation sont perçues comme générant une plus grande insécurité d'existence pour les allocataires sociaux : les formations, les stages et autres emplois subsidiés débouchent très rarement sur un emploi classique et stable. Elles constituent davantage un moyen de resserrer le contrôle social sur les plus pauvres, tout en participant à la création de "services", d'"activités" en marge des emplois ordinaires, des activités qui entrent parfois en concurrence avec ces derniers.
- 3) Enfin, la mise en œuvre des politiques d'activation est souvent marquée du sceau de l'arbitraire : les instances chargées d'encadrer et d'évaluer les allocataires disposent d'une grande liberté d'action, ce qui peut amener certains à jouer la carte de l'"arme alimentaire" comme un moyen de contrainte et de contrôle quasi-discrétionnaire sur les populations les plus précarisées.

Section 2

Débat et prises de position

Suite à l'intervention de M. Luc LEFEBVRE, le débat s'engage avec animation. Plusieurs voix s'élèvent pour modérer les critiques évoquées ou pour attirer l'attention sur d'autres difficultés suscitées par l'application des mesures d'activation des allocations (ou ... des allocataires).

De ce débat, nous retenons les points suivants :

- 1) Différents travailleurs sociaux font part de leurs doutes quant à l'efficacité réelle et à long terme des mesures de formation proposées aux travailleurs sans emploi : ils soulignent que les périodes de formation se succèdent la plupart du temps, sans logique entre elles et sans véritable suivi. En outre, les formations existantes n'offrent pas de nouvelles chances de réinsertion à leurs bénéficiaires : elles les occupent plus qu'elles ne les qualifient utilement pour le marché de l'emploi.
- 2) Si tous les participants aux travaux de l'atelier ne partagent pas l'avis précédent, la majorité s'accorde en revanche pour regretter la complexité croissante des dispositifs d'activation mis en place. Des représentants d'A.L.E. et de l'O.N.Em. s'avouent même inquiets et préoccupés par la multiplication et la superposition des plans d'activation. Il devient chaque jour plus difficile d'y voir clair, du côté des prestataires⁵⁰.
- 3) Confirmant le constat précédent, certains relèvent le paradoxe suivant : les mesures de lutte contre l'exclusion et visant la réinsertion sociale des allocataires sociaux semblent d'autant plus compliquées qu'elles sont censées s'adresser à une population moins qualifiée et plus marginalisée.
- 4) La confrontation des témoignages des participants aux travaux de l'atelier fait également apparaître de très grandes disparités dans la mise en œuvre des mesures d'activation : certains prestataires cherchent à accompagner davantage les personnes sans emploi dans leur formation ou dans leur "activité", interprétant largement leur mission de réinsertion alors que d'autres se contentent de gérer le système plutôt en techniciens. Quelques-uns avancent même l'idée selon laquelle l'efficacité des mesures d'activation - du point de vue des chances réellement offertes aux allocataires de retrouver un "emploi ordinaire" - serait davantage liée à l'investissement et au suivi volontairement fourni par les prestataires, qu'aux vertus inhérentes au système de l'activation.
- 5) La marge d'appréciation laissée aux institutions chargées de mettre en œuvre les politiques d'activation suscite deux types de réactions, diamétralement opposées :
 - a) pour les uns, ce pouvoir d'initiative doit plutôt être considéré comme une chance : il permet aux prestataires de contourner les travers et/ou les insuffisances des textes relatifs aux différents mécanismes d'activation, au plus grand bénéfice des sans emploi;
 - b) pour d'autres, au contraire, il s'agit là d'un défaut majeur des systèmes d'activation, qui offrent trop peu de garanties aux allocataires : leur sort dépend en effet par trop de la bonne volonté et du dynamisme parfois très relatif des prestataires.

Les travaux de l'atelier ont enfin tourné autour de différentes questions plus techniques, portant notamment sur les limites du programme de transition professionnelle et sur le régime juridique des emplois service.

⁵⁰ On entend par ce terme les agents des institutions chargées de mettre en œuvre les politiques d'activation.

CHAPITRE 5

Atelier 2

Pour une ouverture plus large des mesures d'aide à l'emploi.

Présidente :

Martine BERCKMANS

Conseillère juridique à Solidarités nouvelles

Rapporteur :

Dominique LAMBERT

chercheuse au Centre " Droits fondamentaux & Lien social "